

Certificat CléA



AVEC L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE, BÉNÉFICIEZ
D'UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

POUR UNE CERTIFICATION OFFICIELLE RECONNUE PAR TOUS, DANS
TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ, ET DANS TOUTES LES RÉGIONS.



CFPPA-CFA DU MORVAN
RUE PIERRE MENDÈS-FRANCE
58120 CHATEAU CHINON

TÉL. : 03 86 79 49 30
MAIL : mireille.gallois@educagri.fr
[HTTPS://MORVANFORMATIONS.COM](https://morvanformations.com)

ÉTABLISSEMENT MEMBRE DU RÉSEAU PRÉFÉRENCE

UN DISPOSITIF ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS, EN PRÉSENTIEL, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE GRÂCE AU RÉSEAU PRÉFÉRENCE,
LE RÉSEAU NATIONAL DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES.

**Vous avez des connaissances de base ?
Vous avez de l'expérience et vous savez travailler ? Vous avez envie d'aller plus loin ?
Le certificat CléA est fait pour vous, c'est une chance à saisir !**

1 QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION CLÉA ?

CléA est une certification inscrite de droit au Répertoire spécifique (RS) des certifications et des habilitations ayant pour objet la validation et, si nécessaire, l'acquisition d'un socle de connaissances de base. Le certificat CléA atteste que son détenteur possède une maîtrise suffisante des connaissances et compétences indispensables à son évolution professionnelle, dans 7 domaines fondamentaux :

La communication en français ;

L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique ;

L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique ;

L'aptitude à travailler dans le cadre des règles définies d'un travail en équipe ;

L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel ;

La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie ;

La maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

2 LE RÉFÉRENTIEL CLÉA

Toute la démarche CléA s'articule autour d'un référentiel unique, applicable à tous les publics, à tous les secteurs. Outre les 7 domaines précédemment cités, le référentiel CléA compte 28 sous-domaines et 106 critères qui font l'objet d'une grille d'évaluation. C'est CertifPro, l'association nationale pour la certification paritaire interprofessionnelle, qui assure la délivrance de la certification CléA (dispositif créé par les partenaires sociaux en 2015).

3 QUI EST CONCERNÉ PAR CLÉA ET QUEL NIVEAU D'ACCÈS POUR CE CERTIFICAT ?

CléA s'adresse à tous les actifs, en particulier les personnes peu qualifiées, sans certification professionnelle, et fragilisées par les évolutions économiques, qui ont besoin de sécuriser leur parcours et de développer leur employabilité.

Les candidats à l'obtention de CléA peuvent être :
Des salariés ; des demandeurs d'emploi ; des jeunes suivis par les missions locales (inscrits ou non à Pôle emploi).

4 QUEL EST L'OBJECTIF DE CLÉA ?

Pour le-la salarié-e

Le certificat CléA vous permet de gagner en confiance en validant une première certification ; de vous former, si des compétences vous font défaut ; de sécuriser votre parcours professionnel ; d'évoluer dans votre entreprise ; par la suite, d'apprendre un autre métier ; d'acquies d'autres certifications dans un second temps.

Pour les demandeurs d'emploi ou les jeunes non-inscrits à Pôle emploi

Le certificat CléA vous permet d'engranger un atout supplémentaire sur votre CV ; d'avoir davantage d'assurance lors de l'entretien d'embauche ; de montrer à votre futur employeur que vous maîtrisez toutes les bases pour occuper l'emploi proposé et remplir votre mission ; de suivre des formations qui demandent une base minimale de compétences.

Pour l'employeur

Le certificat CléA est un levier pour motiver, valoriser et fidéliser les salariés concernés ; leur proposer de nouvelles missions, l'accès à des formations et, le cas échéant, une évolution de poste.

5 QUI PREND L'INITIATIVE ?

La demande de certificat CléA peut être initiée par :

Le bénéficiaire ;

Ou un prescripteur, qui va orienter la personne concernée vers CléA : un prestataire de Conseil en évolution professionnelle (CEP), le conseil régional, un employeur, un élu du personnel, un représentant syndical, une branche professionnelle, etc.

Un certificat pour faire reconnaître ses compétences et son expérience ; attester des connaissances et des compétences utiles à maîtriser pour favoriser l'accès à la formation et à l'insertion professionnelle.